

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
13931

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : Mise à disposition en faveur de l'association "Le Relais des Possibles" de 2 logements réservés au Département dans le patrimoine de l'OPH 13 Habitat dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement et à la lutte contre les discriminations et inégalités femmes hommes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En 2018, 219 000 femmes âgées de 18 à 75 ans étaient victimes de violences conjugales en France. 75 % d'entre elles l'étaient pour des faits répétés de la part de leurs partenaires actuels ou ex-partenaires. Seules 19 % de ces femmes ont déposé une plainte auprès des services de police ou de la gendarmerie.

L'année précédente, on dénombrait 194 décès dans le cadre de ces violences conjugales, dont 130 femmes et 25 enfants.

Les violences conjugales sont à l'origine du décès d'une femme tous les trois jours.

Le 9 septembre 2016, le Département des Bouches-du-Rhône a pris l'initiative de soutenir l'action de l'association "SOS Femmes 13" en faveur de la lutte contre toutes les formes de violence dont sont victimes les femmes et les enfants.

Il a décidé, à titre expérimental, de lui proposer en accord avec l'OPH 13 Habitat, la mise à disposition de 20 logements, à raison de 5 logements par an. Ces logements, réservés au sein du patrimoine de l'Office, peuvent accroître la capacité de l'association à l'accueil temporaire en urgence de femmes et d'enfants, victimes de violences conjugales, et souvent confrontés à des problèmes d'isolement et de précarité sociale.

Dans chaque maison départementale de la solidarité (MDS), des référents "violences conjugales" sont formés par cette association, afin de contribuer au repérage et à l'accompagnement des victimes adultes et enfants.

Les MDS participent activement à l'orientation des publics concernés vers le dispositif d'accueil expérimental mis en place avec "SOS femmes", aux côtés de la fédération nationale solidarité femmes, du service accueil de l'association et de tout autre partenaire.

Les personnes accueillies pour une durée variant de 6 à 10 mois, bénéficient immédiatement d'une mise en sécurité au sein de logements meublés et équipés, dont l'adresse est gardée confidentielle, ainsi que d'un accompagnement de l'association et de ses partenaires institutionnels pour permettre le règlement de problèmes administratifs, juridiques, de santé, d'insertion socio-professionnelle, et

favoriser de façon plus globale la reconstruction identitaire et psychologique des femmes et enfants victimes de violences conjugales.

Il vous est proposé aujourd'hui d'étendre l'expérimentation engagée en 2016 à une nouvelle association "Le Relais des Possibles" domiciliée à Aix-en-Provence, 9 bis chemin de Saint-Donat.

Créée le 14 avril 1983, cette association qui œuvre en faveur de l'hébergement social pour adultes et familles en difficulté, gère actuellement sur Aix-en-Provence un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS agréé par l'Etat) de 10 places dédiées à l'accueil en urgence de femmes et enfants de plus de 3 ans, ainsi qu'un hôtel maternel (agréé par le Département des Bouches-du-Rhône) de 14 places, réservé à l'accueil de femmes et d'enfants âgés de moins de 3 ans.

En 2017, l'association a assurée près de 9 000 nuitées au bénéfice de 15 femmes et de 23 enfants victimes de violences physiques et psychologiques.

Elle fait néanmoins le constat de l'insuffisance de l'offre d'hébergement temporaire existante face à l'ampleur des besoins sur le territoire aixois, et souhaiterait bénéficier de l'expérimentation engagée par le Département avec l'association "SOS femmes", par la mise à disposition en sa faveur de 2 logements réservés au Département dans le patrimoine de l'OPH 13 Habitat.

L'OPH 13 Habitat apporte son soutien à la proposition départementale d'extension du dispositif expérimental à l'association "Le Relais des Possibles" qui a déjà reçu un avis favorable du bureau de son conseil d'administration le 25 avril dernier.

Il est proposé un projet de convention tripartite, entre l'association "le Relais des Possibles", l'OPH 13 Habitat et le Département, précisant les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Le projet est joint en annexe.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL